

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

TECHNICIEN D'ART

CATEGORIE B

Références : Décret n° 92-261 du 23 mars 1992 (statut particulier) portant création du corps des techniciens d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps **modifié par les décrets** n° 95-1010 du 13 septembre 1995 et n° 2004-600 du 22 juin 2004 et n°2007-656 du 30 avril 2007
Arrêtés du 5 mai 1992, arrêté du 12 août 1992 modifié par l'arrêté du 23 mai 2005., arrêté du 18 mai 1993, arrêté du 30 août 1995, arrêté du 11 septembre 1997, arrêté du 22 juin 2004, arrêté de mars 2009.

Missions : Les techniciens d'art sont recrutés dans des spécialités précisées à l'ouverture du concours : ébéniste, relieur, tapissier garnisseur, lustrier, jardinier d'art, ... Ils exercent leur activité notamment dans les musées nationaux, les domaines nationaux, les bibliothèques et les manufactures nationales (Mobiliier national, manufacture des Gobelins, manufacture de Sèvres), aux Archives nationales.
Ils mettent en œuvre des techniques spécifiques pour assurer la restauration et la préservation des documents, mobiliers et pièces des collections nationales ainsi que des ensembles végétaux des domaines nationaux.
Ils peuvent être chargés de réaliser, par l'interprétation de modèles originaux, des créations ou des restitutions d'oeuvres, de concevoir et réaliser les éléments de présentation et de scénographie des expositions et la mise en valeur des oeuvres d'art et objets de collection en utilisant des matériaux et des technologies contemporaines.
Ils peuvent se voir confier des responsabilités particulières d'encadrement du personnel et de formation.

CONCOURS EXTERNE

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Ouvert, sans limite d'âge, aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent, (voir la liste jointe), ainsi qu'aux candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un des États membres de la Communauté européenne et assimilé au baccalauréat. Lorsqu'il n'existe pas, dans le métier ou la spécialité concernée, de diplôme équivalent au baccalauréat, les candidats sont admis à concourir après examen de leur titres et travaux par une commission d'équivalence.

NATURE DES EPREUVES

Chaque épreuve d'admissibilité est notée de 0 à 20 et dotée d'une note éliminatoire <5/20. Seuls sont admissibles les candidats qui ont obtenu pour l'ensemble de ces épreuves un total de points fixé par le jury et qui ne peut en aucun cas être inférieur à la moyenne, (50/100) après application des coefficients.

CONCOURS EXTERNE

Admissibilité :

1- Epreuve écrite de contrôle des connaissances relatives à la technique de la spécialité : à partir d'un dossier technique, élaboration d'une note sur un sujet se rapportant à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation). (durée : 2h ; coefficient : 2)

2- Epreuve orale se divisant en :

- Interrogation sur un programme d'histoire de l'art lié au métier.

(préparation : 20 mn ; durée : 20 mn ; coefficient : 2).

- Interrogation sur les techniques du métier.

(préparation : 20 mn ; durée : 20 mn ; coefficient 1).

Admission :

1- Epreuve pratique se divisant en :

- réalisation ou restauration d'un objet, ou conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées à la spécialité. (durée variable selon la spécialité).

- épreuve de dessin. (pour certaines spécialités).

(coefficient total : 5 dont 1 pour l'épreuve de dessin s'il y a lieu)

Epreuve facultative :

Traduction écrite sans dictionnaire (sauf pour l'arabe), d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe. (durée : 1 heure ; coefficient : 1)

Mars 2009

TEXTES DE REFERENCES

- Décret n°92-261 du 23 mars 1992 modifié ;
- Arrêté du 05 mai 1992 modifié (liste des métiers et spécialités) ;
- Arrêté du 05 mai 1992 modifié (modalités d'organisation) ;
- Arrêté du 12 août 1992 modifié (programme des épreuves) ;
- Arrêté du 12 août 1992 (listes des diplômes reconnus équivalents au baccalauréat pour ces concours).
- Arrêté de mars 2009

LISTE DES METIERS ET SPECIALITES

(dans lesquels un concours peut être ouvert)

Métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication

- photographe ;
- audiovisuel ;
- spécialiste du multimédia.

Métiers du bois

- ébéniste ;
- menuisier en sièges ;
- créateur de prototypes de mobilier.

Métiers de la céramique

- Spécialité unique.

Métiers des matériaux et volumes

- maquettiste ;
- spécialiste des volumes ;
- spécialiste des moulages ;
- réalisateur de prototypes.

Métiers des minéraux et métaux

- argentier d'art ;
- bronzier ;
- lustrier ;
- marbrier ;
- restaurateur-mouleur de sceaux ;
- restaurateur de monnaies.

Métiers du papier

- relieur ;
- monteur en dessin ;
- doreur sur cuir ;
- restaurateur de papier ou de parchemins ;
- restaurateur d'estampes ;
- restaurateur de globes ;
- spécialiste des éditions.

Métiers de la présentation des collections

- peintre-décorateur ;
- éclairagiste ;
- installateur-monteur d'objets d'art et de documents ;
- encadreur-doreur ;
- métallier.

Métiers du textile

- tapissier garniture ;
- tapissier décoration ;
- rentrayeur en tapis ;
- rentrayeur en tapisserie ;
- artiste en dentelle ;
- artiste licier ;
- artiste teinturier ;
- lingère d'art ;
- restaurateur de costumes.

Métiers des végétaux

- Spécialité unique.

DIPLÔMES OU TITRES

*admis en équivalence
(concours externe)*

Métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication

- photographe* : BP photographe.

Métiers du bois

- ébéniste* : BT ameublement, option "ébénisterie" ; DFESMA, spécialité "ébénisterie" ; BMA "ébéniste" ; Meilleur Ouvrier de France.
- menuisier en sièges* : BT ameublement, option "menuiserie en sièges" ; BMA "ébéniste" ; Meilleur Ouvrier de France.
- créateur de prototypes* : BT dessin de construction d'ameublement et métal d'art.

Métiers de la céramique

- Certificat d'initiation plastique, section "céramique" ; BP des métiers de la céramique ; BT dessinateur en arts appliqués, option "céramique" ; formation dispensée par la Manufacture de Sèvres, homologuée niveau IV.

Métiers des minéraux et métaux

- argentier d'art* : BP des métiers de l'hôtellerie.
- bronzier et lustrier* : DFESMA, spécialité "objet ornemental-ciselure" ou "monteur en bronze".
- marbrier* : BP des métiers de la pierre ; BMA taille de pierre.

Métiers du papier

- reliieur et doreur sur cuir* : BMA "reliure-dorure".

Métiers de la présentation des collections

- peintre-décorateur* : BP peinture et revêtements.
- éclairagiste* : BP équipement et installation électrique.
- installateur-monteur d'objets d'art* : BP agencement
- encadreur-doreur* : Meilleur Ouvrier de France.
- métallier* : BP métallier ; BT dessinateur en arts appliqués, option "métiers d'art".

Métiers du textile

- tapissier en garniture* : BP tapisserie, ameublement, décoration, option "tapisserie d'ameublement" ; BT ameublement ; Meilleur Ouvrier de France.
- tapissier en décoration* : BT ameublement ; Meilleur Ouvrier de France.
- rentrayeur en tapis ou en tapisserie* : Meilleur Ouvrier de France.
- artiste en dentelle* : Meilleur Ouvrier de France.
- formations dispensées par le Mobilier National homologuées niveau IV (artiste licier, artiste dentellière, restaurateur spécialiste en rentrature de tapis ou tapisserie).

Métiers des végétaux (jardinier d'art)

- BT Agricole, options "jardins-espaces verts" ou "production florale", ou "production forestière" ; Diplôme du Centre de formation professionnelle agricole de Nancy

TECHNICIEN D'ART MÉTIER DU TEXTILE

PROGRAMME DES ÉPREUVES

I - PROGRAMMES COMMUNS A TOUTES LES SPÉCIALITÉS

- **Histoire de l'art du métier**
 - Histoire des décors mobiliers du Moyen Âge à nos jours..
 - Évolution des styles du Moyen Âge à nos jours..

- **Techniques du métier**
 - Évolution des techniques.
 - Évolution des fibres textiles et des matériaux
 - Connaissance des techniques de conservation et de restauration des fibres textiles.

II - PROGRAMMES PAR SPÉCIALITÉ

- **Tapiserie en garniture**

Programme de l'épreuve :

Connaissance de la technique de la tapiserie garniture : préparation des murs ; fixation et pose des tentures, disposition, mise en place et préparation des lés ; relevé des mesures ; métrage des tissus. Connaissance de la technique de pose des rideaux : différentes poses d'ajustement pour fenêtres (sur chemin de fer, sur bâton, sur galerie avec décor). Connaissance des matières premières utilisées pour le garnissage d'un siège. Évolution du style des sièges et de leur garniture de l'époque Louis XIII à nos jours.

Descriptif de l'épreuve pratique (vingt-six heures)

Garniture à lame de couteau à des dimensions données, sans toile blanche, dossier en reps ou en tissu tapiserie, d'une chaise d'après un modèle choisi. *(Durée : vingt heures)*

Levée de plan, terre et mural à l'échelle, d'une pièce des immeubles du Mobilier national aux fins de pose d'un tapis moquette, d'une tenture murale et de rideaux de croisée. *(Durée : six heures)*

- **Tapiserie en décoration**

Programme de l'épreuve

Connaissance de la classification des différents types de rideaux et doubles rideaux. Connaissance des différentes têtes, fixations et garnitures. Connaissance des techniques de préparation d'un décor plat, découpé, plissé ou drapé, avec application de galon et frange. Connaissance des techniques de confection de coussin, de fauteuil ou de canapé (prise de calibre, coutil, remplissage, cloisonnement, empochage, finition, etc...) Connaissance des différents types de housses de siège et de dessus-de-lit. Connaissance des tissus.

Descriptif de l'épreuve pratique (quarante-quatre heures)

Métrage, coupe, préparation et exécution d'après des mesures et des tissus donnés d'un élément d'ameublement décoration avec application et pose de passementerie. *(Durée : quarante heures)*

Épreuve de dessin : reproduction d'un élément de décoration donné. *(Durée : quatre heures)*

- **Rentrageur en tapis**

Programme de l'épreuve

Connaissance des bases de la restauration de tapis : rentrage, tissage, matériaux et outils. Connaissance des styles, des techniques de fabrication du tapis de la Savonnerie du XVIIème siècle à nos jours. Connaissance de l'histoire du garde-meubles du Mobilier national.

Descriptif de l'épreuve pratique (cinq semaines et vingt neuf heures)

Reconstitution à l'aiguille d'un fragment de tapis de la Savonnerie d'après un modèle donné avec chaînage, tramage et calque du modèle, recherche des couleurs, tissage. *(Durée : cinq semaines)*

Épreuves de dessin :

dessin d'observation d'une nature morte ou modèle vivant. *(Durée : quatre heures)*

étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapiserie. *(Durée : quatre heures)*

agrandissement aux carreaux et mise en couleur. *(Durée : vingt et une heures)*

- **Rentrayer en tapisserie**

Programme de l'épreuve

Histoire de la tapisserie depuis le Moyen - Âge à nos jours. Connaissance des bases de la restauration de tapisserie, chaînage, rentrayage, tissage, matériaux et outils. Connaissance des styles, des techniques de fabrication des tapisseries. Connaissance des techniques de conservation : conservation préventive ; terminaison de la tapisserie après restauration.

Descriptif de l'épreuve pratique (cinq semaines et vingt neuf heures)

Travail de tissage à l'aiguille d'un fragment de tapisserie d'après un sujet donné avec chaînage à la dimension du sujet et à la grosseur des chaînes données, montage, calque de modèle, tracé du sujet sur la chaîne, choix des couleurs et couture des relais.

(Durée : cinq semaines)

Épreuves de dessin :

dessin d'observation d'une nature morte ou modèle vivant. (Durée : quatre heures)

étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie. (Durée : quatre heures)

agrandissement aux carreaux et mise en couleur. (Durée : vingt et une heures)

- **Artiste en dentelle**

Programme de l'épreuve

Histoire de la dentelle européenne, des techniques et des styles du XVIIème siècle à nos jours. Connaissance des matières d'œuvre et des produits auxiliaires, des matériels et des équipements.

Descriptif de l'épreuve pratique (quatre semaines)

Dessin d'un modèle, préparation de la fiche de fabrication, des matières d'œuvre et des outils nécessaires à la réalisation du modèle. Fabrication de ce dernier. (Durée : trois semaines)

Épreuve de dessin : création d'un ou plusieurs dessins dentelliers et de leurs supports, détermination des matières d'œuvre et des outils à utiliser. (Durée : une semaine)

- **Artiste licier**

Programme de l'épreuve

Histoire du tapis français de Louis XIII à nos jours. Histoire de la tapisserie française du Moyen Âge à nos jours. Les caractéristiques des matériaux (les matières d'œuvre : chaînes, trames, velours) Les processus de fonctionnement du métier à tisser et des équipements spécifiques. La maîtrise des outils.

Les procédés techniques relatifs à la mise en œuvre et à la réalisation du tapis et de la tapisserie : techniques de préparation : analyse du modèle et des techniques d'application, utilisation des matières d'œuvre et de détails, ourdissage, installation et réglage de la chaîne sur le métier, fabrication des lisses, transfert technique du modèle (calque, traçage sur la chaîne). Techniques de mise en œuvre : positionnement du lissier et études des gestes de bases, les différents éléments techniques du tapis : lisières, points noués, armature du tapis, dessin, enlevages, tonte, méthode de contrôle de réalisation et de l'observance des tracés ou du calque, méthodes de finition (démêler, ranger), les différents éléments techniques de la tapisserie de haute et basse lisse, les différents procédés d'interpénétration des couleurs pour les tapis et tapisseries, les différents types de réalisation en tapis et tapisseries.

Descriptif de l'épreuve pratique (cinq semaines et vingt- neuf heures)

Réalisation d'un fragment de tapis ou de tapisserie d'après un modèle donné, après avoir fait l'échantillonnage et le calque technique. (Durée : cinq semaines)

Épreuves de dessin :

dessin d'observation d'une nature morte ou modèle vivant. (Durée : quatre heures)

étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie. (Durée : quatre heures)

agrandissement aux carreaux et mise en couleur. (Durée : vingt et une heures)

- **Artiste teinturier**

Programme de l'épreuve

Histoire de l'utilisation de la couleur dans le métier de la teinturerie de l'Antiquité égyptienne à nos jours. Histoire des colorants utilisés en France selon les époques. Histoire de l'utilisation des colorants végétaux et des différentes fibres textiles dans l'atelier de teinture des manufactures. Connaissance des colorants chimiques pouvant être utilisés sur des fibres naturelles ou des fibres chimiques. Tests des couleurs sur la solidité à la lumière (au Fade Ometer).

Descriptif de l'épreuve pratique (quatre semaines)

Exécution de travaux de teinture avec utilisation de produits tinctoriaux naturels et synthétiques d'après des échantillons donnés. (Durée : quatre semaines)

Réalisation d'un schéma concernant le cercle chromatique et ses soixante-douze couleurs franches d'après Chevreul.

(Durée : deux heures)

- **Lingère d'art**

Programme de l'épreuve

Connaissance de l'évolution des textiles et tissus. Connaissance des techniques d'entretien du linge. Technique et entretien des coins jours sur damassé et sur toile.

Descriptif de l'épreuve pratique (*huit heures*)

Confection à la main ou à la machine à coudre et application d'un ou plusieurs motifs de broderie avec éléments ajourés.

(*Durée : six heures*)

Dessin d'un plan de table à l'échelle avec nappe. (*Durée : deux heures*)